



**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 23 NOVEMBRE 2017**

Mmes / Mrs Barillère Jean-Marie (CNIV) - Barriat Paul-André (IVBD) - Bernard Michel (CNIV) - Boujarde Jean (InterBeaujolais) - Bova Fabien (CIVB) - Carrere Michel (IVSO) - Chanel Floriane (CNIV) - De Larquier Jean-Bernard (BNIA) - Demonte Marie (Intervin Sud-Est) - Diebold Patrice (Contrôleur d'Etat) - Dutour Jean-Martin (InterLoire) - Forgeau Joël (Vin & Société) - Franjus-Guigues Dorothee (CNIV) – Gravegeal Jacques (Inter Oc) - Jacquemot Christelle (Vin IGP) - Lepage Catherine (BNIC) - Pettermann Didier (CIVA) - Pajotin Valérie (Anivin) - Pellegrin Jean-Claude (Intervin Sud-Est) - Riou Christophe (CNIV) - Salies Jean-Louis (CIVR) - Vanier Christian (BIVB) - Agostini Jérôme (CNIV)

Le Président Barillère ouvre la séance.

1. Procès-Verbal

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du CNIV du 29 juin 2017 est validé à l'unanimité et sans réserve.

2. Etats Généraux de l'Alimentation – Plan de filière

A la suite des premiers travaux relatifs aux Etats Généraux de l'Alimentation, le Président de la République a présenté des conclusions au sein desquelles il a demandé aux filières de réaliser des plans stratégiques. La filière vitivinicole, pour ce faire, a créé des groupes de travail autour de quatre thèmes, la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), la création et le partage de la valeur, la résilience de la filière et des entreprises et l'export.

Chacun des rapporteurs des groupes en question fait une présentation des réflexions et des propositions (CR en annexes). De manière générale, tous les participants s'accordent sur une ambiance professionnelle constructive et positive autour de ces sujets.

Le Président Barillère salue le travail réalisé. Il insiste, par la suite, sur plusieurs points :

- Il ne peut pas y avoir de contraintes sans création de valeur.
- Il est nécessaire de disposer d'éléments d'évaluation de cette valeur (s'agit-il, par exemple, du chiffre d'affaires de la filière ?). Cela doit permettre d'établir une base claire et nette.

Il est, en effet, nécessaire d'avoir des indicateurs de performance qui sont constitués par la capacité à accroître le chiffre d'affaires de la filière. Un autre pourrait être le taux de contractualisation pluriannuel.



Le modèle français est fondé sur les Indications Géographiques et Appellations d'Origine. Les autres pays producteurs utilisent plutôt un modèle fondé sur la provenance et la mise en avant de certifications, du type HVE. Il s'agit, notamment par le biais de la démarche France, de créer un univers propre fondé sur la richesse de la filière.

Il faudra être attentifs à ne pas oublier, au sein de ces différents débats, l'aspect « communication ».

Il faudra également continuer à suivre les débats des Etats Généraux. En effet, certaines conclusions, parce qu'elles sont horizontales et n'ont pas vocation à répondre à des problématiques spécifiquement viticoles pourraient s'avérer inadaptées à la filière viticole.

Par ailleurs, il est à noter que les aléas climatiques et les aléas de marché ne vont pas de pair. Par conséquent, il est utile de maintenir la capacité interprofessionnelle de réguler, tout en sachant que la valeur immatérielle des AOP et des IGP est très différente des coûts de production.

Les prochaines étapes sont une réunion le 5 décembre avec les rapporteurs et les animateurs des groupes, ainsi que Jean-Marie Barillère et Jérôme Despey. Il en sortira deux documents : une synthèse et un document complet reprenant les comptes rendus (modifiés des remarques de la présente réunion).

Les documents nationaux devront et seront déclinés par régions.

A la fin du mois de février, lors du Salon de l'Agriculture, le contrat de plan filière vitivinicole et Président de la République pourrait être signé sur le Pavillon des Vins.

Il est, enfin, acté que le plan de filière ne serait transmis que dès lors que le Président de la République aura répondu à la filière concernant la démarche du Ministère de la Santé sur la dénormalisation.

3. Budget Cniv

La situation financière du Cniv est stable et seine, en très faible progression. Il est rappelé que le budget relatif aux actions communes peut évoluer en fonction du contexte, et sous réserve de décisions du Conseil Exécutif. Les différents engagements relatifs notamment aux projets économiques ont été actés lors de la dernière Assemblée Générale du Cniv.

Le budget du Cniv pour 2018 est adopté à l'unanimité.



4. Point déperissement

Le séminaire technique qui s'est déroulé à Bordeaux les 21 et 22 novembre s'est très bien passé, donnant lieu à de nombreuses interactions.

Un nouveau colloque sera organisé en 2018, ainsi qu'un congrès scientifique. Le colloque devrait avoir lieu autour des 4, 5 et 6 avril en région occitanie, et plus précisément à Montpellier.

5. Etat des dossiers européens

Il est rappelé à l'Assemblée Générale que le travail conduit au sein des Etats Généraux en vue d'obtenir une modification des règles européennes applicables en matière de concurrence aux Interprofessions pourrait être favorisé par l'adoption du règlement « omnibus » qui a ouvert la possibilité d'adapter les règles contractuelles au sein des Interprofessions et une décision de la Cour de Justice, concernant le cartel des endives, qui rappelle que l'agriculture est légitime à disposer d'un statut particulier en matière de concurrence.

Une note d'Arcturus est mise à la disposition des membres de l'Assemblée Générale. Elle rappelle l'état des réflexions sur l'avenir de la PAC, et notamment la préparation de la prochaine communication sur la réforme de la PAC à laquelle le Cniv a participé et l'évaluation des mesures de soutien au secteur vitivinicole, les avancées du règlement Omnibus, les réflexions sur le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et d'autres points divers (agriculture biologique et politique commerciale).

6. Dématérialisation des DRM

Une rencontre a eu lieu le lendemain de l'Assemblée Générale avec le Directeur Général de la Douane et l'équipe Ciel, au Cniv, à l'occasion de laquelle non seulement a été signée la dernière convention Interprofession / DGDDI, mais surtout a été étendu le premier avenant interprofessionnel relatif à la dématérialisation des DRM.

7. Simplification et sécurisation de la mesure Promotion OCM

Un état des discussions dans le groupe de travail est fait à l'Assemblée Générale.